



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0188

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Citybrid - Avenant à la convention de subvention au 21 octobre 2011 avec l'IFP Energies nouvelles (IFPEN)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0188**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Citybrid - Avenant à la convention de subvention au 21 octobre 2011 avec l'IFP Energies nouvelles (IFPEN)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a décidé d'apporter son soutien financier au programme de recherche et de développement Citybrid, labellisé par le pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) sur la période 2011-2014.

Par délibération n° 2011-2300 du Conseil du 27 juin 2011, la Communauté urbaine a ainsi approuvé la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires et la convention de subvention signée avec l'IFP Energies nouvelles (IFPEN) actant du soutien financier de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement (R&D) Citybrid.

Le projet Citybrid vise à proposer des solutions de transports hybrides optimisées pour des usages urbains. Avec le concours des partenaires carrossiers, une analyse du besoin des clients doit permettre de définir, développer et évaluer les briques technologiques, concepts de modularités et d'intégration carrosserie adaptés à des camions de distribution. Des véhicules de démonstration, mis au point dans le cadre du programme, doivent permettre d'évaluer *in situ* l'utilisation de camions hybrides électriques rechargeables. Ce projet s'inscrit dans l'anticipation de la norme Euro6 et des futures réglementations sur les émissions de CO².

Les activités de certains partenaires ayant pris du retard, notamment du fait de la recherche d'espaces de démonstration pour certains véhicules développés dans le cadre du projet, le déroulement global du projet a été retardé. Ce retard dans le planning prévisionnel de réalisation du projet a conduit l'IFPEN à solliciter une prolongation de la durée du projet de 12 mois, la portant ainsi à 48 mois au total, avec un terme reporté au 31 mai 2015.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), qui a autorisé la mise en place d'un avenant pour prolonger la durée totale du projet.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver un avenant à la convention de subvention du 21 octobre 2011, venant modifier ses articles 2 (délais) et 7 (modalités de versement) afin de prendre en compte le report du terme du projet et d'ajuster les modalités de versement du solde de la subvention en conséquence ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la durée de réalisation du projet de recherche et de développement (R&D) Citybrid jusqu'au 31 mai 2015,

b) - l'avenant à la convention de subvention du 21 octobre 2011, à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et l'IFP Energies nouvelles (IFPEN).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal, selon les modalités suivantes : le versement du solde à l'IFPEN dans le cadre du projet Citybrid, soit 20 000 €, initialement prévu en 2014, est reporté sur l'exercice 2015 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O1555.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.